AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C3181
CH0008853209-OP012-AS06

24 août 2020

- Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

AGTA RECORD

(Euronext – hors zone euro)

1. Le 24 août 2020, BNP Paribas, agissant pour le compte de la société de droit suédois Assa Abloy Euro Holding AB[1], a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société de droit suisse AGTA RECORD, en application de l'article 233-1 du règlement général. Ce projet a été annoncé le 6 mars 2019 (cf. notamment D&I 219C0400 du 6 mars 2019).

 Aux termes d'un accord conclu, le 6 mars 2019, la société de droit suédois Assa Abloy Holding AB[2] a acquis, le 20 août 2020, (i) la totalité du capital de la société 3B Finance GmbH (laquelle détient 65,26% du capital de la société Agta Finance ; cette dernière détenant à titre individuel 7 166 890 actions AGTA RECORD représentant 53,75% du capital[3] de la société AGTA RECORD) auprès de Mme Christiane Bunzl Hasenöhrl, Mme Michèle Rota-Bunzl et Mme Patricia Hirt-Bunzl[4], et (ii) la totalité des actions Agta Finance détenues par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (« BFCM ») et Crédit Mutuel Equity (« CME ») représentant au total 34,74% du capital de la société Agta Finance[5]. Ces opérations ont été effectuées sur la base d'un prix par transparence de 70,58 € par action AGTA RECORD.

 Au résultat des opérations susvisées, la société de droit suédois Assa Abloy AB détient directement et indirectement, par l'intermédaire des sociétés qu'elle contrôle, 12 333 835 actions AGTA RECORD représentant autant de droits de vote, soit 92,50% du capital et des droits de vote de cette société[3], selon la répartition suivante[6] :

[1] Société détenue à 100% par la société de droit suédois Assa Abloy Holding AB, laquelle est détenue à 100% par la société de droit suédois Assa Abloy AB, cotée à la bourse de Stockholm.
[2] Société détenue à 100% par la société de droit suédois Assa Abloy AB, cotée à la bourse de Stockholm.
[3] Sur la base d'un capital composé de 13 334 200 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Mme Christiane Bunzl Hasenöhrl, Mme Michèle Rota-Bunzl et Mme Patricia Hirt-Bunzl détenant chacune, préalablement à l'opération de cession, 1/3 du capital et des droits de vote de la société 3B Finance GmbH.
[5] BFCM détenait 12,88% du capital de la société Agta Finance et CME détenait 21,86% du capital de la société Agta Finance (soit au total 34,74% du capital d'Agta Finance).
[6] La société AGTA RECORD étant de droit suisse, la présente offre publique ne revêt pas un caractère obligatoire au sens de l'article 234-5 du règlement général de l'AMF. L'offre est donc une offre publique d'achat qui revêt un caractère volontaire néanmoins rendue obligatoire en application des dispositions contraignantes du pacte mis en place historiquement par les associés de la société Agta Finance (cf. notamment D&I 206C1545 du 28 juillet 2006, D&I 206C1580 du 4 août 2006, D&I 210C1262 du 13 décembre 2010, et D&I 214C1633 du 6 août 2014) et prévoyant en particulier que « Si le concert cède directement ou indirectement, par l'intermédiaire de la société 3B Finance GmbH et/ou Agta Finance, le contrôle d'AGTA RECORD, lesdits membres du concert se sont engagés mutuellement à imposer à un éventuel acquéreur du contrôle d'AGTA RECORD de déposer dans les dix jours de bourse suivant l'acquisition dudit bloc, une offre publique volontaire (au sens du règlement général de l'Autorité des marchés financiers en France) portant sur 100% des titres de la société AGTA RECORD n'appartenant pas à la société Agta Finance ».

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Agta Finance[7]	7 166 890	53,75	7 166 890	53,75
Assa Abloy AB	5 166 945	38,75	5 166 945	38,75
Assa Abloy Euro Holding AB	0	-	0	-
Total Assa Abloy AB	**12 333 835**	**92,50**	**12 333 835**	**92,50**

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir la totalité des actions AGTA RECORD non détenues à titre direct et indirect par la société Assa Abloy AB[8], soit 987 587 actions AGTA RECORD représentant 7,41% du capital et des droits de vote de cette société[3], au prix unitaire de **70,58 €**.

A l'issue de la présente offre publique, les actions AGTA RECORD seront radiées du marché réglementé Euronext Paris en application des règles de marché d'Euronext.

Il est précisé que la règlementation applicable à la société AGTA RECORD ne prévoit pas de procédure de retrait obligatoire.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) et le projet de note en réponse de la société AGTA RECORD (article 231-19 du règlement général) ont été déposés et sont diffusés conformément aux articles 231-13, 231-16 et 231-26 du règlement général.

Le projet de note en réponse de la société AGTA RECORD comporte le rapport du cabinet Accuracy, représenté par M. Henri Philippe, mandaté, le 2 avril 2020, par le conseil d'administration de la société AGTA RECORD en qualité d'expert indépendant dans les conditions posées à l'article 261-1 I, 1°, et 2° du règlement général (en application de l'article 261-1-1 I et III du règlement général l'Autorité des marchés financiers, dans sa séance du 14 avril 2020, ne s'est pas opposée à cette nomination).

2. Conformément à l'article 231-38 IV du règlement général, l'initiateur se réserve la possibilité, jusqu'à la date d'ouverture de l'offre, de se porter acquéreur d'actions AGTA RECORD dans la limite de 296 276 actions, sur la base d'un ordre libellé au prix de l'offre.

3. La cotation des actions AGTA RECORD sera reprise le 25 août 2020.

 Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres AGTA RECORD sont applicables.

[7] Contrôlée par la société de droit suédois Assa Abloy Holding AB (par l'intermédiaire de la société 3B Finance GmbH), laquelle est détenue à 100% par la société de droit suédois Assa Abloy AB, cotée à la bourse de Stockholm.

[8] A l'exclusion des 12 778 actions autodétenues par la société AGTA RECORD qui ne seront pas apportées à l'offre.